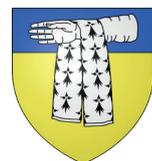


1^{ÈRE} COURSE DE CAISSE À SAVON

5 OCT. 25 - MÉRIEL

INFORMATIONS ET RÈGLEMENT

Un événement organisé par l'association
Les épopées de Kraven.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

DATE

Samedi 4 octobre 2025 :

contrôle technique des véhicules

Dimanche 5 octobre 2025 :

course.

Les horaires précis seront communiqués ultérieurement.

LIEUX

Mériel, sur la départementale D9,

Départ devant le cimetière, route coupée jusqu'au pont
passant sous la RN184.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour participer sont ouvertes dès aujourd'hui.

Merci de nous contacter par mail :

les.epopees.de.kraven@gmail.com

PARTICIPATION

20€ par participant

(Inscription, licence pour la journée et assurance).

SÉCURITÉ

Des secouristes seront présents sur place
tout au long de l'événement.

ORGANISATION ET CONTACTS

Un événement organisé par l'association

Les épopées de Kraven

avec le soutien des **Mairies de Mériel et Villiers-Adam**

Nadège Magné

06 88 40 03 98

les.epopees.de.kraven@gmail.com

Les épopées de Kraven

Association loi 1901

4 rue des Ormes, 95630 MÉRIEL

RÈGLEMENT DES DESCENTES EN CAISSES À SAVON

La manifestation est organisée par l'association des « Épopées de KRAVEN » en partenariat avec la Mairie de Mériel.

Seules les caisses à savons folkloriques qui respectent ce règlement peuvent participer à la descente.

La descente est ouverte à tous. Ce n'est pas une course de vitesse.

Pour les mineurs la descente est placée sous la responsabilité des parents des participants.

Le directeur de course et le jury de course sont les seuls habilités à autoriser ou non la participation d'une caisse à savon.

Présidents d'honneur : Mr François (Maire de Mériel), Famille POVATAJ (propriétaire de l'abbaye), Mr Mace (Maire de Villiers-Adam).

ARTICLE 1

VÉHICULES

Caisses à Savon

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente d'environ 12%. Une..., deux... voir trois... poussées sont admises au départ du véhicule.

Normes techniques

Longueur maximum : 2,50m (hors décorations en carton)

Largeur maximum : 1,20m (hors décorations en carton)

Hauteur maximum : 1,20m (hors décorations en carton)

Garde au sol maximum : 0,25m / **minimum** (conseillé) : 3,5cm

Roues : minimum 3

Freinage : obligatoire sur 2 roues, privilégié frein arrière

Direction obligatoire : chaque mouvement de la direction doit se transmettre aux roues.

Direction sans trop de jeu, interdiction d'avoir une direction avec les pieds et corde.

Poids : maximum 220kg avec le(s) pilote(s).

Plancher : entier

Déplacement : 1 anneau de 2,5cm de diamètre à l'intérieur sur l'avant et l'arrière de la caisse pour le tractage ainsi qu'une sangle de 1,50m minimum solide (1tonne) munis de 2 mousquetons 300kg pour être tractée lors des remontées

Nombre de personne dans la caisse : 1 ou 2

RÈGLEMENT DES DESCENTES EN CAISSES À SAVON

ARTICLE 2

CONCEPTION – CONSTRUCTION - SÉCURITÉ

Conception – Construction des caisses à savon

- La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales. Les matériaux tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés du type « carton ondulé », le tissus sont déconseillés ou à défaut doivent avoir une armature rigide.
- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Les caisses à savons fabriquées à partir de voitures sans permis ou tracteurs tondeuse sont interdits
- Le plancher doit être complet sous le pilote. Pensez aux enfants s'ils mettent le pied sur la route pendant la descente.
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).
- Les matériaux présentant des risques d'éclatement sont interdits pour le châssis et la carrosserie.
- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course, sinon un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire.

Sécurité des pilotes

- Le port du casque (type casque de ski, de vélo, de moto) est obligatoire.
- Les gants sont obligatoires (les gants de cyclisme et de laine ainsi que tous gants n'offrant pas une protection suffisante sont déconseillés, les doigts doivent en cas de chute être protégés).
- Le port de chaussures fermées (espadrilles, ballerines, pantoufles sont interdits) et de vêtements protégeant l'ensemble du corps (pantalon et manches longues) sont obligatoires.
- Une ceinture (ventrale) peut être envisagées.
- Les coudières et les genouillères sont fortement conseillées pour les pousseurs.
- **Attention !!! Le port du casque, des gants et des vêtements sont également obligatoire lors des remontées.**

RÈGLEMENT DES DESCENTES EN CAISSES À SAVON

Arrivée

- Elle doit être visible très clairement déterminée.
- Après la ligne d'arrivée une zone protégée de 50 à 100 m de long est prévue comme pour le circuit (barrières, bottes de paille...) afin de permettre aux véhicules de s'arrêter en toute sécurité.

Remorquage

- Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules. Celles-ci doivent être boulonnées ou soudées (prévoir des sangles sans cliquets).

Divers

- La publicité est permise mais ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux.
- Les publicités pour l'alcool et le tabac sont interdits.

ARTICLE 3

ORGANISATION – SÉCURITÉ – ASSURANCE

Comité d'organisation

- Le comité d'organisation sera composé au départ de la course :
 - de directeurs de courses
 - de commissaires de courses

Le lieu du départ de la course sera déterminé dès que le choix aura été acté.

Sécurité

- Le parcours est balisé de barrières, de ballots de paille, de rubalises et de tout objet pouvant assurer la sécurité.
- Les commissaires de courses sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs.
- Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol.
- La descente se fait sur un circuit totalement fermé à la circulation.

RÈGLEMENT DES DESCENTES EN CAISSES À SAVON

Droit à l'image

- Les participants à la course autorisent l'association « les épopées de Kraven » et les communes accueillantes à publier leurs images et celles de leurs caisses à savon (photographies, films), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants.
- Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toutes informations les concernant que tous fichiers à usage de l'association organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier.
- La course est exclusivement régie par la loi française.

Responsabilité

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation.
- Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses freins, ses axes, Etc.

Assurance

- Lors de l'inscription une participation de 20€ comprenant l'inscription, la licence et l'assurance à la journée sera demandée

Acceptation/dépôt

- Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pure et simple du règlement signé lors de l'inscription dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- Toutes questions d'application ou d'interprétation du règlement, ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par l'association et/ou par le jury de la course, en fonction de la question et dans le respect de la loi française.

RÈGLEMENT DES DESCENTES EN CAISSES À SAVON

ARTICLE 4

DÉROULEMENT DE LA COURSE

Déroulement

- La direction de la course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.
- Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Pour toutes demandes, nous contacter par mail.
- Chaque équipe devra donner son accord en signant le règlement (prévoir vos pièces d'identités).
- Des informations complémentaires seront envoyées par mail aux inscrits (merci de surveiller vos mails durant l'année).
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course à tout moment si les conditions ne le permettent pas (sécurité, affluence, météo, force majeure, ...). Aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

Un événement organisé par l'association
Les épopées de Kraven avec le soutien
des Mairies de Mériel et Villiers-Adam
et de nos partenaires :

